

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2018, une consultation du public est ouverte en mairie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, du vendredi 23 novembre 2018 au 21 décembre 2018 inclus à la suite de la demande formulée par Messieurs les Gérants du GAEC BLOND LES FORGES, afin d'être autorisé à l'extension de l'élevage porcin situé "Les Forges" Le Pin en Mauges 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, installation soumise à **enregistrement** visée sous la rubrique n° 2102.2.a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de **BEAUPRÉAU-EN-MAUGES**, du vendredi 23 novembre au 21 décembre 2018, aux jours et heures suivants :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

** sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité).*

ainsi que sur le site internet des services de l'État du Maine-et-Loire www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement.

Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de **BEAUPRÉAU-EN-MAUGES** ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :

pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr

Le préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.